



PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL
Séance du 10.02.2026

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Mallemort sur convocation en date du 04 février 2026.

Présents : ADRAGNA Sandrine, BRONDOLIN Christian, CHANU Jessica, GRANGE Philippe, GUEZOU Eric, INSERGUET Thierry, REYBAUD Anne et WIGT Yves

Absents excusés : BOYER Mylène, FAURE Nathalie, GENTE Hélène, GUY Ghislaine, NERVI Christian et TIBALDI Roxane

Procurations : GENTE Hélène à BRONDOLIN Christian

Monsieur Philippe GRANGE, Président, prend la présidence de cette séance de Comité Syndical et annonce que cette dernière est ouverte à 18h40.

Secrétaire de séance : Monsieur INSERGUET est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président indique que le rapport N°10 prévu à l'ordre du jour est retiré et qu'un rapport supplémentaire sera présenté en urgence pour approuver la mise à disposition d'un agent communal de la commune de Vernègues en qualité d'animatrice sur les prochaines vacances scolaires.

Monsieur le Président précise que le rapport relatif au Compte Financier Unique (CFU) sera présenté en fin de séance.

Rapport N°1 : Convention de mise à disposition des locaux municipaux de la commune de Lamanon pour l'ALSH « Les Croc'à Tout »

Monsieur le Président précise qu'il s'agit du renouvellement annuel de la convention établie entre la commune propriétaire des locaux et le SIVU Collines Durance pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Il interroge Monsieur INSERGUET sur d'éventuelles observations vis-à-vis de la convention rédigée.

Monsieur INSERGUET valide le document travaillé avec la directrice générale des services de la commune.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°2 : Convention de mise à disposition du personnel communal entre la commune de Lamanon et le SIVU Collines Durance

Monsieur le Président précise qu'il s'agit également d'un renouvellement pour l'année 2026.

Monsieur INSERGUET n'a pas d'observation sur le document.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°3 : Approbation de la convention de mise à disposition de locaux municipaux pour l'année 2026 entre le SIVU « Collines Durance » et la commune d'Alleins pour le Relais Intercommunal Petite Enfance « Le Petit Prince » (RPE)

Monsieur le Président indique qu'il s'agit du renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux de la commune d'Alleins pour la réalisation des ateliers du Relais Petite Enfance.

Il précise que cette convention a été travaillé avec le Responsable de la Vie Collective de la commune d'Alleins et qu'il a lui-même validé le fait de passer cette convention en année scolaire pour être en adéquation avec les autres communes du Territoire.

La convention est donc établie jusqu'aux vacances d'été. Un avenant devra être prévu pour couvrir le deuxième semestre de l'année.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°4 : Approbation de la convention d'utilisation de locaux scolaires et communaux 2026 entre la commune de Vernègues et le SIVU « Collines Durance »

Monsieur le Président précise qu'il s'agit également du renouvellement de la convention établie avec la commune de Vernègues pour la mise à disposition du groupe scolaire sur l'année 2026.

Il rajoute que la convention concernant la bâtisse de l'héritière est renouvelée chaque année par tacite reconduction.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°5 : Approbation des conventions de mise à disposition de locaux municipaux pour l'espace jeunes intercommunal avec la commune de Mallemort

Monsieur le Président indique qu'il s'agit du renouvellement de la convention tripartite signée entre le SIVU Collines Durance, la commune de Mallemort et l'Association Leo Lagrange Animation pour le fonctionnement de l'espace jeunes en 2026.

Monsieur BRONDOLIN précise que la commune de Mallemort a fourni des chaises et un frigo à l'espace jeunes pour aider au fonctionnement pendant les vacances de février.

Vote à l'unanimité.

Rapport N° 6 : Approbation des conventions de mise à disposition de locaux municipaux et de personnel municipal pour les ALSH intercommunaux avec la commune de Mallemort

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un renouvellement des conventions de mise à disposition des locaux et du personnel pour l'année 2026 pour le fonctionnement des accueils de loisirs intercommunaux.

Vote à l'unanimité.

Rapport N° 7 : Approbation des conventions de mise à disposition de locaux municipaux pour les ALSH intercommunaux avec la commune de Charleval

Monsieur le Président indique qu'il s'agit également du renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux 2026 pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Monsieur WIGT valide le renouvellement.

Vote à l'unanimité.

Rapport N° 8 : Actualisation de l'organigramme fonctionnel des services du SIVU Collines Durance

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une modification permettant d'intégrer le nouveau poste de Mme CHIAPELLO ainsi que les nouveaux agents arrivés au SIVU depuis le début de l'année 2026.

Vote à l'unanimité.

Rapport N° 9 : Modification de la délibération 2025_24 portant sur la création des critères d'attribution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) applicables aux agents du SIVU Collines Durance

Monsieur le Président précise que la modification porte sur l'ajout du poste de Mme CHIAPELLO dans le tableau permettant de fixer les montants d'IFSE et de CIA pour le poste d'animatrice en prévention et gestion des risques professionnels.

Vote à l'unanimité.

Rapport N° 10 : Affectation des résultats 2025

Retiré.

Rapport N° 12 : Approbation de la convention de partenariat avec la commune d'Eyguières pour le Relais Petite Enfance (RPE) « Le Petit Prince » sur l'année 2026

Monsieur le Président précise qu'il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat avec la commune d'Eyguières pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance sur l'année 2026.

Vote à l'unanimité.

Rapport N° 13 : Approbation de la convention de partenariat avec le CCAS de la commune de Sénas pour le Relais Petite Enfance (RPE) « Le Petit Prince » sur l'année 2026

Monsieur le Président précise qu'il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat avec le CCAS de la commune de Sénas pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance sur l'année 2026.

Vote à l'unanimité.

Rapport N° 14 : Mandat donné au CDG13 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire sur la période 2027/2030

Monsieur le Président précise qu'il s'agit du mandat donné au CDG pour le contrat groupe assurance statutaire dont celui en vigueur arrive à échéance au 31 décembre 2026.

Il indique qu'il s'agit de la même procédure que dans les conseils municipaux des communes pour le nouveau contrat devant débiter au 1^{er} janvier 2027.

Vote à l'unanimité.

Rapport N° 15 : Création emploi non-permanent – Contrat de projet

Retiré.

Rapport N° 16 : Annule et remplace la délibération 2025_39 du 16 décembre 2025 - Ouverture des crédits d'investissement 2026 par anticipation

Monsieur le Président indique que cette délibération est prise afin de répondre au recours gracieux déposé par le contrôle de légalité de la Préfecture. En effet, celle-ci souhaitait que soit intégré le tableau précisant l'affectation des crédits.

Vote à l'unanimité.

Rapport N° 17 : Convention de mise à disposition du personnel communal entre la commune de Vernègues et le SIVU Collines Durance

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de l'approbation de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Vernègues pendant la deuxième semaine des vacances de février pour occuper des fonctions d'animatrice au sein de l'accueil de loisirs de Lamanon.

Madame REYBAUD valide cette proposition et précise que l'agent a donné son accord pour la mise à disposition.

Vote à l'unanimité.

Rapport N° 11 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget du SIVU Collines Durance

Suite à l'incident technique survenu le 05 février dernier, les applications Hélios et CDG-D ont été mises hors service rendant impossible le dépôt de fichier sur le Portail Internet de la Gestion Publique.

Pour les collectivités qui utilisent un tiers de télétransmission, les TDT ont reçu la consigne de ne plus envoyer de flux en attendant d'être informés des conditions de réouverture du service par la DGFIP.

En raison de l'impossibilité d'éditer les Comptes Financiers Uniques (CFU), les collectivités ne peuvent pas prévoir de délibération avant la reprise des travaux et sont invitées à reporter l'adoption de leur délibération.

Retiré.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Indisponibilité du bus du SIVU :

Monsieur GUEZOU interroge sur la réparation du bus et sur la mise à disposition des écoles pour les sorties scolaires.

Monsieur le Président laisse la parole à Mme CORSARO qui indique que le bus n'est pas passé au dernier contrôle technique en raison de gros travaux à effectuer sur le système de fermeture de la porte avant. Elle précise que plusieurs garages ont été sollicités par Monsieur TINOCO, notre chauffeur de bus, et qu'une seule pièce est disponible en Pologne. Aucun garage ne souhaite s'engager pour commander la pièce par peur de ne pas la recevoir et de ne pas être payé par le SIVU par la suite.

Madame REYBAUD demande ce que fait monsieur TINOCO en attendant car il est embauché à temps plein.

Madame CORSARO lui indique qu'il participe au montage du dossier pour l'achat d'un nouvel autocars et qu'il effectue également les travaux d'entretien sur les différents sites : montages de meubles, création d'étagères, déplacement de bureaux, livraison de matériel, etc...
Monsieur INSERGUET demande si la pièce a été cherchée sur les plateformes de pièces détachées.

Madame CORSARO lui indique que ce sont les garages qui ont fait ces recherches. Monsieur TINOCO n'étant pas mécanicien, il ne peut s'engager sur le modèle de pièce à commander au risque de ne pas recevoir le bon modèle.

2/ Classes de découverte prévues aux Cytises sur le premier semestre 2026 :

Monsieur BRONDOLIN indique que les institutrices sont dans une situation délicate par rapport aux parents auxquels elles ont annoncé l'organisation d'une classe de découverte cette année.

Ayant appris la fermeture temporaire du centre, elles cherchent une autre solution pour maintenir leurs projets.

Madame CORSARO précise qu'elle s'est personnellement entretenue avec les institutrices concernées et qu'elle s'est engagée à les aider dans leurs démarches.

Madame ADRAGNA indique que l'école de Vernègues est partie sur 2 centres différents qui pourraient correspondre en termes de capacité d'accueil et de programme proposé. Il s'agit du centre « La fontaine de l'Ours » situé à Auzet dans le 04 et du centre « Le Kaly » situé à St Michel de Chayol dans le 05.

Madame CORSARO lui indique que le SIVU va se rapprocher de ces deux structures.

Fin de la séance à 19h55.

Le Secrétaire de Séance
Thierry INSERGUET



Le Président
Philippe GRANGE



